

Maistre des requestes au conseil de Piedmont, laquelle charge est supprimée par la mort dudict Roux, au lieu duquel Sa Majesté veult ladicte somme estre doresnavant continuée et couchée en l'estat de ladicte recette générale de Lyon, souz le nom dudict Renouard, pour ses gages de ladicte charge d'historiographe, en vertu du présent brevet que Sa Majesté m'a commandé luy en expédier, et lequel elle a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy conseiller en son conseil d'Estat, et secrétaire de ses commandementz et finances. Signé : Louis. Et plus bas : De Lomenie.

Extrait de l'estat du Roy pour la partie employée souz le nom dudict Renouard, pour ses gages assignez sur ladicte somme de MLVI livres.

De l'estat du Roy de la recette générale des finances de Lyon, de la dispense d'icelluy arresté au conseil le premier mars M.VI^e dix-neuf a esté extrait ce qui ensuyt :

A M^r Nicolas Renouard, historiographe, la somme de mil cinquante six livres pour ses gages, à cause de ladicte charge dont jouissoit M^r François Roux, vivant maistre des requestes au souverain conseil de Piedmont, audict Renouard accordez par brevet de Sa Majesté du dernier jour de janvier. Signé : De Lomenie, cy. M L V I l.

Collationné à l'original par moy conseiller et secrétaire du Roy. Signé : Debilly 1.

¹ Arch. du Rhône : C. 430 f° 81.